

**PROROGATION DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)
JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2027**

L'an deux mil vingt-six le 30 septembre, le Conseil communautaire dûment convoqué le vingt-trois septembre, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Rémy COUNIL, Président.

Christian VIBERT est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes BOIRARD Brigitte, DUCHOSAL Sylviane, FAGGIANELLI Evelyne, FAVRE Maryse, MARTINOD Marie, NICOT Noémie, SELLINI Sabine, SILVESTRE Claudie, VIALLET Amélie
MM. COUNIL Rémy, AUBONNET David, BOCH Jean-Luc, CHENU Hervé, MARCHAND-MAILLET Thierry, OUGIER Pierre, RICHERMOZ Benoît, SILVESTRE Jean-Louis, VÉNIAT Daniel-Jean, VIBERT Christian.

Absents excusés :

Mmes COLEUR Amandine (donne pouvoir à M. Jean-Louis SILVESTRE), MONTMAYEUR Rachèle (donne pouvoir à M. Rémy COUNIL)
SPIGARELLI Lucien (donne pouvoir à Mme Sylviane DUCHOSAL)

Absent :

M. PELLICIER Alexandre

En exercice : 23	Présents : 19	Absents : 4	dont pouvoirs : 3
------------------	---------------	-------------	-------------------

Date de publication : 06 octobre 2026 au 06 décembre 2026

Le Président rappelle au Conseil communautaire que la Communauté de communes Les Versants d'Aime a signé avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Savoie une Convention Territoriale Globale (CTG) pour la période 2023-2026, approuvée par délibération n°2022-111 du 09/11/2022.

Il rappelle également que, par délibération n°2023-084, le Conseil communautaire a approuvé la signature d'une convention constitutive de groupement de commande avec la Communauté de Communes Haute Tarentaise (CCHT), dans le cadre de la réalisation d'une étude sociale commune aux deux territoires.

Il expose que cette étude sociale, menée conjointement avec la CCHT, a permis de faire émerger des enjeux et des objectifs partagés entre les deux collectivités. Cette convergence pourrait conduire, sur certains axes d'intervention, à l'élaboration d'une Convention Territoriale Globale commune avec la CCHT.

Afin de disposer du temps nécessaire à la construction de cette démarche partenariale et à la définition d'un projet de territoire élargi, il est proposé de proroger la CTG actuelle des Versants d'Aime jusqu'au 31 décembre 2027, permettant ainsi d'assurer la continuité des

actions engagées et le maintien des financements de la Caf dans l'attente de la mise en place d'une CTG commune.

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 22
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 22
- nombre de votes « pour » : 22
- nombre de votes « contre » : 0

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°2022-111 du 09 novembre 2022 approuvant la Convention Territoriale Globale (CTG) des Versants d'Aime pour la période 2023-2026 ;

VU la délibération n°2023-084 en date du 05 juillet 2023 approuvant la signature de la convention constitutive de groupement de commande avec la CCHT dans le cadre d'une étude sociale ;

CONSIDÉRANT que l'étude sociale réalisée avec la CCHT a mis en évidence des objectifs communs aux deux territoires ;

CONSIDÉRANT que ces objectifs communs conduiront, sur certains axes, à l'élaboration d'une CTG commune avec la CCHT ;

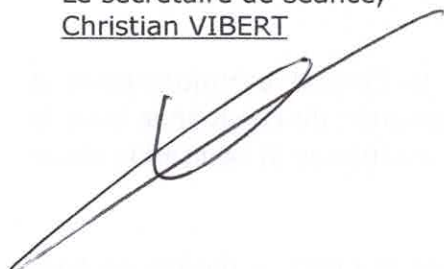
DIT qu'il convient, dans cette attente, de proroger la CTG actuelle afin de garantir la continuité des actions et des financements.

AUTORISE le Président la signature des écrits définissant les termes de cet accord.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LE 30 SEPTEMBRE 2026.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance,
Christian VIBERT



Le Président,
Rémy COUNIL

